



Séance du Conseil municipal du mardi 26 septembre 2017

Procès-verbal

Présents	M. Serge GUINAND, président M. Patrick FISCHLER, vice-président Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Olivier JUNGO M. Joël PÜRRO	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	M. Daniel MENETREY M. Claude-André MEYER		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 09-2017 P Ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.- destiné à la dotation de la Fondation de la commune d'Avusy pour le logement
 - D 10-2017 P Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de Fr. 35'800.55 destiné à l'achat d'appareils respiratoires et de radios Polycom pour la Compagnie de sapeurs-pompiers
 - D 11-2017 P Préavis relatif au projet de plan d'extraction n° PE 02-2015, lieu-dit « Au Meuron »
5. Propositions de motions et de résolutions



6. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition :
 - subvention d'investissement 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
 - participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus ;
 - financement 2018 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
 - financement 2018 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.- ;
 - participation 2018 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.- ;
 - octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de Fr. 2'500'000 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
 - financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
 - participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de Fr. 7'000'000.-.
7. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2018
8. Communications des commissions
9. Fixation des dates des prochaines commissions
10. Questions et divers

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre officiellement la séance à 20h et, préalablement à la lecture des points de l'ordre du jour, adresse au nom du Conseil ses vives condoléances à **Mme CERUTTI** pour le décès de sa maman, **feu Mme Germaine COCHARD**.

Sur un tout autre registre, il félicite M. le maire, **M. JEMMELY**, heureux grand-papa d'une petite Elena, née le 24 juin 2017.

Il procède ensuite à la lecture des points de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017

Hormis l' « **erratum** » suivant :

Page 2, point 1, al. 3, il convient de lire : ... au point 7.5...

Page 6, point 4.2, al. 2, les propos ont été tenus par **Mme CERUTTI** et non **Mme HALDEMANN**



il convient par ailleurs de lire : ...l'entreprise sise à Eysin...

de même qu'au dernier paragraphe, dernière ligne, il convient de lire : ...d'une séance afin que la mairie puisse...

Page 10, point 6, il convient de lire : ...mardi 26 septembre...

Page 11, il convient d'ajouter un point 7.6 dont la teneur est : « **M. GUINAND** rappelle l'importance pour les commissions de communiquer leurs dépenses dans les délais »,

le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 est approuvé

À L'UNANIMITÉ (10).

(N.B. : art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Sablère du Cannelet SA

Le président donne lecture d'un extrait de lettre reçue de la **FMB**, où celle-ci informe ne pas pouvoir prendre position sur un sujet très sensible et éminemment politique...

2.2 Plan directeur cantonal

Le Bureau a reçu un accusé de réception de la part du conseiller d'État **A. HODGERS**, qui relève la qualité et le sérieux du travail transmis par les communes.

2.3 Commission inter-Champagne

MM. GUINAND et **FISCHLER** représenteront la commune d'Avusy, soit une personne par groupe politique. Une séance devrait avoir lieu dans le courant du dernier trimestre 2017. Pour le surplus, **M. GUINAND** se charge de la communication avec la commune d'Avully.

2.4 Initiative pour la culture

M. GUINAND a reçu le texte d'une initiative populaire invitant à la récolte de signatures dans le but de favoriser les échanges culturels entre les communes, les villes et le canton...

Estimant que ce n'est ni à la mairie ni à l'Exécutif de transmettre ou de relayer ce genre de documents, il les donne à circuler, pour information, et invite les présents à en donner la suite individuelle que ces documents comportent.



2.5 Procès-verbal des séances du Conseil municipal

M. GUINAND indique qu'il serait souhaitable que le procès-verbal des séances du Conseil parvienne aux conseillers avant la séance du Bureau, voire dix jours à deux semaines après la séance.

2.6 Aménagement de la parcelle de Champlong

M. GUINAND demande si des soumissions ont été obtenues.

M. JEMMELY confirme la réception de plusieurs devis, dont certains avec ajout de variantes pertinentes. Trois entreprises sont à ce jour en compétition, avec des chiffrages cependant très différents (allant de Fr. 250'000.- à Fr. 350'000.-), et ce sans qu'il y ait d'explications matérielles notoires. Les travaux pourront être adjugés au mieux-disant dans une semaine, pour débuter début novembre ; les plantations sont prévues au printemps 2018 et les citoyens disposeront des lieux l'été prochain.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Protocole pour l'ouverture retardée des douanes

M. JEMMELY indique que ce protocole franco-suisse est en bonne voie, bien qu'il ne soit pas encore officiellement signé les parties. Il s'agit d'un protocole qui se déploiera en deux phases, la première visant à favoriser le covoiturage et la seconde à ouvrir une ligne de bus entre les communes de Viry (F) et Soral (CH). Les frais devraient être pris en charge par le canton et les autorités françaises.

Il sera procédé à un essai de six mois, afin d'apprécier les résultats des mesures mises en place, sachant que notre commune souhaite une diminution de 20% du trafic.

Dans le cas où ce pourcentage ne serait pas atteint après la période d'essai, l'ouverture des douanes serait retardée à 8h30, durant une nouvelle période de six mois, après laquelle il sera procédé à un bilan de tout le processus. Si ce bilan est négatif, l'ouverture retardée des douanes ne se fera que lors de la mise en service du **LÉMAN EXPRESS** (ex-CEVA).

3.2 Demande de déclassement des parcelles n° 662 et 1626

L'Exécutif a reçu une demande de déclassement à l'endroit de deux parcelles aux fins de les admettre en zone constructible, tout en respectant le plan directeur communal de 2004. **M. JEMMELY** y a répondu en priant les demandeurs d'adresser leur demande non pas à l'Exécutif, mais au Conseil municipal, ce dernier devant émettre un préavis, tandis que la décision définitive est du ressort des services de l'État.

Aussi, au nom de l'Exécutif, **M. JEMMELY** invite les élus présents à bien vouloir se prononcer au sujet de cette demande, en émettant, dans un premier temps, un simple



préavis de principe. À cet effet, il remet aux présents un plan de situation des parcelles concernées, rappelle les dispositions du plan directeur communal (2004), ainsi que celles du plan directeur cantonal.

Une discussion générale s'engage, plusieurs élus font remarquer que des demandes similaires ont été refusées par le passé et qu'il serait difficilement justifiable d'accepter celle-là. M. le Maire indique que si ce déclassement intervient, il y aurait là création d'un précédent... D'autres élus font remarquer que la demande semble contraire aux dispositions du plan directeur cantonal 2030...

M. GANGLOFF intervient et précise que, pour l'heure, seul un préavis « de principe » est demandé au Conseil, puisqu'aucune délibération officielle n'est enregistrée et que, quel que soit ce préavis, celui-ci n'influence nullement la décision qui sera rendue lors d'un vote officiel de l'objet, le cas échéant.

M. GUINAND invite donc les élus à procéder au **vote de principe** :

Par 9 voix CONTRE et 1 abstention

La demande de déclassement est - sur le principe - préavisée

DÉFAVORABLEMENT

3.3 Consultation du grand livre de la comptabilité : recours au Tribunal fédéral (TF)

M. JEMMELY déplore que le **TF** ait donné raison au demandeur et débouté la commune. Cela pose un problème évident de rationalisation des prestations du secrétariat de la mairie, tant au niveau logistique que pratique (consultations approfondies, photocopies, etc.).

3.4 Commission des finances : estimation du reliquat de l'année en cours

M. JEMMELY indique que d'après l'estimation fournie par la comptabilité, le reliquat s'élèverait à Fr. 716'000.- de rentrées supplémentaires, dues principalement à la dissolution des provisions.

3.5 Motion sur la limitation du trafic de transit dans les villages de la commune

M. JEMMELY revient sur la motion déposée le 4 mai 2015. Il indique que suite à des séances avec les intéressés, notamment le maire de Laconnex, ce dernier n'a pas relevé un trafic saturé à l'endroit en question et que, par conséquent, il n'entreprendra aucun aménagement particulier, pas même la réfection du surfaçage...



Concernant la mise en zone 30 km/h des trois villages de la commune, cette mesure est tout à fait réalisable, cependant elle implique une problématique d'aménagements conséquents à prévoir, notamment en ce qui concerne le passage du bus. Pour autant que la mesure se réalise, la DGT place la zone en observation durant une année, puis établit un bilan en fonction des résultats obtenus et, le cas échéant, peut demander la remise en place de la situation telle qu'elle prévalait précédemment.

Concernant la planification d'une piste cyclable, parallèle à la route, il indique qu'il faut acheter les terrains en bordure de route et, pour autant que leurs propriétaires acceptent, que les aménagements sont onéreux et très conséquents, à l'instar de la piste cyclable réalisée à la route de Grenand.

Pour ces diverses raisons, au nom de l'Exécutif, **M. JEMMELY** indique qu'il n'est pas favorable à cette motion.

M. FISCHLER relève que, par rapport à d'autres lieux dans le canton où la mise en place d'une zone 30 km/h a été réalisée, il n'a constaté qu'un simple panneau indicateur et des marquages au sol ; il demande donc pourquoi cela serait différent pour la commune d'Avusy.

M. JEMMELY explique que les normes changent chaque année et que la DGT impose désormais la mise en place de mobilier urbain et de dispositifs de contraintes du trafic.

3.6 Pétition Collectif de Sézegnin

L'Exécutif a reçu une pétition émanant des riverains de la route de Sézegnin, demandant des mesures de contrainte pour limiter le trafic et la vitesse à l'endroit du « Z » de la route. Trois représentants du Collectif ont été reçus et il leur a été exposé les innombrables contraintes que ces mesures impliquent, étant donné la configuration particulière de cette route cantonale.

Un rendez-vous sera toutefois organisé avec les services de la DGT.

3.7 Commission de l'urbanisme de l'ACG

Dans le cadre d'une séance au sujet du transfert de propriété des routes entre communes genevoises et canton, **M. GOY** indique que des projets de reclassement ont été présentés, mais jugés peu pertinents par plusieurs communes. De plus, les projets de développement de certaines routes communales n'ont pas été pris en compte. Dès lors et à l'initiative des communes de Cartigny et Avully, de nouvelles propositions seront formulées.

Pour mémoire, si la route de Sézegnin devenait une route communale, cela impacterait le budget communal de plus de Fr. 260'000.-



3.8 Plaquette sur l'histoire d'Avusy

M. FLECK explique que l'Exécutif a reçu cet après-midi **M. Gérard DUC**, un des historiens chargés de réaliser la plaquette sur l'histoire de la commune. Ce dernier a présenté plusieurs canevas de l'articulation de la future brochure, sur lesquels **M. FLECK** reviendra dans le cadre de la commission.

3.9 Conseils d'établissements scolaires

M. FLECK informe avoir reçu une circulaire du DIP, indiquant que les conseils d'établissements ont été abandonnés, en raison de l'ampleur du processus d'élection des représentants que cela impliquait. Désormais, ce sont des « instances participatives » qui prendront le relais, avec des représentants non pas élus, mais désignés, parmi lesquels les communes ont un statut de membre permanent.

3.10 Bus scolaire

M. FLECK relève qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour le service de bus scolaires, d'autant plus que de nouvelles contraintes sont imposées.

Une discussion à ce sujet s'engage parmi les présents, où il est relevé par les uns l'importance de conserver un bus scolaire, tandis que les autres déplorent qu'au vu des nouvelles normes, seuls des professionnels bénéficiant du permis D1 puissent à terme prétendre accomplir ce genre de mission.

3.11 ORPC

M. FLECK indique que, lors de la dernière réunion de l'ORPC, les nouveaux statuts ont été validés après de nombreux va-et-vient. Il reviendra sur ce sujet en commission de la sécurité afin qu'ils puissent être votés lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

3.12 Concept cantonal de défense incendie et de secours

M. FLECK rapporte qu'en séance plénière de l'ACG, il a été décidé d'aller de l'avant pour la partie concernant les pompiers professionnels, avec en particulier l'ouverture permanente des trois casernes (Plainpalais, Asters et Frontenex). En revanche, l'articulation du concept avec les sapeurs-pompiers volontaires est remise à plus tard.

Réticences aussi chez les cadres miliciens de la protection civile, qui ne voient pas d'un bon œil la proposition du canton de passer de onze organisations régionales à quatre ou deux, dirigées par des professionnels, ce qui reviendrait à une forme de cantonalisation.



3.13 Budget et recettes fiscales

M. JEMMELY revient sur un point qui a été supprimé de l'ordre du jour afin d'y apporter un éclaircissement. Les recettes estimées n'ont pas encore été transmises par le Département des finances d'une part ; en raison de la complexité du nouveau plan comptable MCH2 d'autre part et de la contrainte que représente la conversion de l'ancien plan comptable vers le nouveau, il a été décidé de reporter la présentation du budget 2018. Une grande partie de ce budget devrait toutefois être disponible pour la prochaine commission des finances.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 09-2017 P : ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.- destiné à la dotation de la Fondation de la commune d'Avusy pour le logement

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**UNANIMITÉ (10)**.

Il passe la parole à **M. JEMMELY**, qui explique que, selon les statuts que le Conseil a voté, la commune dote la Fondation de ses 100'000.- premiers francs de fonctionnement ; **M. PÜRRO** précise qu'effectivement, il s'agit d'un prêt que la Fondation pourra ensuite restituer à la commune, lorsqu'elle sera apte à évoluer par ses propres moyens.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2017,

À l'UNANIMITÉ (10)

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 100'000.- destiné à la dotation de la Fondation de la commune d'Avusy pour le logement,
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif (nature 153, prêts et participations permanentes).

4.2 D 10-2017 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de Fr. 35'800.55 destiné à l'achat d'appareils respiratoires et de radios Polycom pour la compagnie de sapeurs-pompiers.



Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**UNANIMITÉ (10)**.

Il passe la parole à **M. JEMMELY**, qui explique qu'il s'agit là de nouvelles radios Polycom, où tous les services d'urgences sont connectés sur une même fréquence. En fonction de l'intervention, tous les groupes concernés (SIS, Police, pompiers) peuvent communiquer ensemble, tandis que les anciennes radios sont désormais désuètes.

Il serait judicieux d'inscrire cette proposition aux comptes 2017 et non pas 2018, car la commune reçoit une subvention d'environ 40% si elle réalise l'achat avant le 31.12.2017.

En ce qui concerne les appareils respiratoires, il s'agit de les remplacer car ceux-ci sont devenus obsolètes, aucune pièce de rechange ne sera plus disponible à très court terme. La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2017,

À l'UNANIMITÉ (10)

DÉCIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de Fr. 35'800.55 destiné au remplacement de huit anciens appareils respiratoires et à l'achat de deux nouveaux appareils respiratoires complets, ainsi qu'à l'achat de dix nouvelles radios Polycom ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte 14.0.311.00 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4.3 D 11-2017 P : proposition du Maire relative à un projet de plan d'extraction

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**UNANIMITÉ (10)**.

Sur explication complémentaire de **M. JEMMELY**, il est relevé que deux lieux-dits (au Meuron et aux Ronziers) ont été confondus dans le texte de cette délibération, si bien que cette dernière devrait être préavisée non pas défavorablement, mais favorablement.



À la demande du Conseil, il est présenté sur la carte topographique les lieux-dits en question.

S'ouvre alors une discussion sur la proximité du périmètre où seront déposés les remblais par rapport à la route de Chancy, et les risques relatifs aux écoulements d'eau non désirés sur celle-ci ainsi que sur les parcelles environnantes, qui seront situées au point bas. De même, il est relevé que le plan d'extraction, en entraînant un accroissement des remblais et par conséquent un rehaussement des buttes à cet endroit le long de la route de Chancy, gâchera irrémédiablement l'intérêt paysager de la région.

Ceci étant dit, il est procédé au vote.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2017,

Par 9 voix POUR et 1 abstention

DÉCIDE

De préavisier défavorablement le projet de plan d'extraction n° PE 02-2015 concernant les communes d'Avully, Avusy et Chancy, au lieu-dit « au Meuron ».

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

6. Décisions de l'association des communes genevoises (ACG) sujettes à opposition

- Subvention d'investissement 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- Participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus ;
- Financement 2018 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
- Financement 2018 par le Fonds intercommunal de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.- ;
- Participation 2018 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de Fr. 450'000.- ;



- Octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de Fr. 2'500'000 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- Financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.- ;
- Participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de Fr. 7'000'000.-.

Le président donne lecture des titres des décisions prises par l'**ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG)** et les commente par rapport aux montants de l'année passée ; par mesure de rationalisation, il invite le Conseil à se prononcer par un vote préalable, visant à définir si ces décisions doivent être votées séparément ou dans leur ensemble.

Par 9 voix POUR et 1 CONTRE, le Conseil DÉCIDE de voter ces décisions dans leur ensemble. Il est dès lors procédé au vote :

Par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention

L'ensemble des décisions de l'**ACG** sont

APPROUVÉES

7. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour 2018

Le président relève qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour l'activité en question. Aussi, il demande si les personnes qui ont fonctionné cette année peuvent renouveler leur mandat, tandis que leurs suppléants resteraient à trouver.

Mmes CERUTTI et CRUCHON confirment leur disponibilité pour l'année 2018 ; leurs rôles respectifs seront inversés si bien que, avec les félicitations et sous les applaudissements nourris des présents :

Mme F. CERUTTI est nommée **PRÉSIDENTE**
Mme Adélaïde CRUCHON est nommée **VICE-PRÉSIDENTE**



8. Communications des commissions

8.1 Commission environnement

M. JUNGO indique n'avoir rien de relevant à signaler.

8.2 Commission finances

M. BUBLOZ indique que la prochaine commission aura lieu le 3 octobre.

8.3 Commission économie et agriculture

M. GUINAND indique que la commission rencontrera les agriculteurs de la commune le 13 novembre 2017.

8.4 Commission aménagements et travaux

Hormis le constat que les dossiers n'avancent pas suffisamment vite à son goût, **M. PÜRRO** indique n'avoir rien à signaler.

8.5 Commission sociale

Bien qu'elle pensât pouvoir avancer dans ses dossiers durant l'été, **Mme CERUTTI** avoue ne pas avoir pu le faire, ayant été entièrement occupée à d'autres formalités plus personnelles ; elle prie ses collègues de bien vouloir l'excuser pour ce retard.

M. JEMMELY revient sur le crédit d'aménagement d'un terrain multisport et indique que la surveillance des communes n'autorise pas d'amortissement rétroactif (reliquat 2017), de sorte que le crédit devra être formellement prévu au budget 2018.

8.6 Plan directeur communal

M. HUTIN informe que trois tirages du plan sont disponibles auprès des services de la mairie et que tous peuvent le consulter.

M. GANGLOFF informe qu'il a réalisé une version annotable du plan et qu'il l'enverra à tous les membres de la commission.

8.7 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO demande si c'est toujours la commune qui est la mandante ou si c'est désormais la Fondation ?

D'après les renseignements obtenus de la Surveillance des communes, **M. JEMMELY** confirme que la fondation peut être mise pour l'instant « en sommeil », dans un premier temps ; la mandante à considérer est la commune et c'est le Conseil qui mènera le concours. Pour le surplus, l'investissement personnel des membres du jury s'avère conséquent et aucune rémunération n'est pour l'heure prévue. Aucune



compétence particulière n'est nécessaire pour devenir membre du jury, sinon une écoute active. Une fois le concours lancé et le jury composé, celui-ci se réunira pour définir des dates de travail de la commission.

M. PÜRRO répond à une question de **Mme CERUTTI**, en précisant que le concours devrait être lancé en décembre 2017, pour un retour des soumissions en février 2018 ; la sélection d'un projet par le jury se fera en octobre 2018, assortie d'un vernissage avec la population, en décembre 2018. Il précise aussi qu'idéalement, un membre de l'Exécutif devrait faire partie de ce jury, bien que théoriquement les normes SIA ne l'imposent pas.

8.8 Commission Sablière du Cannelet SA

M. GUINAND informe que la commission aménagement du Grand Conseil s'est prononcée en faveur du déclassement, et ce à une majorité des députés.

Il demande ensuite à ce que les orientations, la stratégie et les indications qui vont suivre demeurent **HORS PV**.

9. Fixation des dates des prochaines commissions

- Commission aménagements et travaux : 16 octobre 2017 à 20h30
- Commission environnement : 3 octobre 2017 à 18h30
- Commission sociale : 19 octobre 2017 à 20h00
- Commission finances : 3 octobre 2017 à 19h00
- Commission ad hoc Sablière : 5 octobre 2017 à 20h00
- Commission ad hoc terrains Portier : 17 octobre 2017 à 18h00
- Commission économie-agriculture : 18 octobre 2017 à 20h00
- Plan directeur communal :
 - 1) 10 octobre 2017 à 19h00
 - 2) 7 novembre 2017 à 19h00
 - 3) 28 novembre 2017 à 19h30
- Bureau du Conseil - déplacé au : 16 octobre 2017 à 18h30

10. Questions et divers

Le président propose un tour de table et invite les conseillers à s'exprimer, en cédant la parole à son voisin de droite.



10.1 M. JEMMELY communique aux présents diverses dates utiles à retenir :

- Sortie association FERRARI (Suisse), dès 8h30 le 8 octobre 2017, assortie d'un déjeuner à la salle communale de Sézegnin.
- Séance des sociétés, le 14 novembre 2017 à 19 h 30
- La Revue, le 19 novembre 2017
- Les Nouveaux Habitants, le 21 novembre 2017 à 19 h 00, salle communale de Sézegnin
- Promotions civiques, le 29 novembre 2017 à 18 h 30
- Noël des aînés, le 21 décembre 2017 à 19 h 00

10.2 M. GANGLOFF informe les présents qu'un groupe de danseurs rock évolue désormais les jeudis soir, dès 20h, au REZ de la salle de Sézegnin. Ce groupe est ouvert à toutes et tous, pour autant qu'ils ne soient pas débutants. Dans le cas où ces activités seraient incompatibles avec les séances des commissions qui se tiennent à l'étage, cette activité test serait abandonnée.

10.3 M. BUBLOZ indique que le compost déposé à Athenaz est difficile à décharger, notamment avec une brouette, et invite l'Exécutif à réfléchir à une solution d'amélioration. Il invite également l'Exécutif à réfléchir à une solution visant à éviter que les bus empiètent systématiquement sur la parcelle Portier et, concernant ce même bien-fonds, demande s'il est possible de retirer le treillis qui le longe.

À sa demande de pouvoir disposer d'un dispositif de projection (cartes, plans, etc.) dans la salle du Conseil, **M. GANGLOFF** indique qu'un projet dans ce sens est en cours.

À sa demande en rapport avec la crèche intercommunale, **M. JEMMELY** indique que ce projet est pour le moment en suspens, en raison vraisemblablement de problèmes fonciers que rencontre la commune d'Avully.

À sa dernière demande, concernant les locataires de l'ancienne poste, **M. JEMMELY** indique que des sous-locataires ont emménagé sans l'accord formel de la régie ni de celui du propriétaire...

10.4 Mme HALDEMANN s'enquiert du projet abribus dans les villages ; il lui est répondu que des discussions ont eu lieu en commission et que les débats ont relevé un manque d'intérêt pour ce genre d'objet dans les villages...Il sera revenu sur ce sujet ultérieurement.

10.5 M. FISCHLER rappelle qu'une exposition de mycologie, organisée par une société locale, aura lieu le 8 octobre 2017 et sera complétée par un repas autour du thème des champignons.



10.6 Mme ZIELALEK demande s'il y a des nouvelles concernant les bennes pour les déchets de jardin à Athenaz et Sézegnin ; il lui est répondu que cela est pour l'instant en suspens auprès de la commission des travaux.

Elle s'enquiert ensuite de la remise en état de la grande horloge ; il lui est indiqué que la commission sociale traite cet objet, pour lequel une éventuelle participation pourrait être demandée à la **FONDATION H. WILSDORF**.

10.7 M. ISELI demande si la régie en place s'occupe bien de l'immeuble d'Avusy, car il a relevé sur place la présence d'arbres secs, depuis près d'une année. **M. GANGLOFF** précise qu'effectivement 5 arbres sont à abattre, aussitôt les autorisations obtenues, tandis qu'il n'est pas prévu de planter d'autres essences.

10.8 M. FLECK souhaite revenir brièvement sur la soirée de la démocratie, pour y déplorer le faible taux de fréquentation, et ce malgré la qualité des intervenants et le haut niveau de l'événement.

Sans transition, il invite les présents à participer, en fin de séance, à une verrée offerte à l'occasion de son anniversaire, ce jour.

10.9 M. HUTIN s'enquiert de ce qu'il advient du grillage « surélevé » à la route du Creux-du-Loup ; **M. JEMMELY** indique que l'affaire est en mains du département (DALE) et que celui-ci sera relancé prochainement.

10.10 M. PÜRRO relève qu'à la fontaine d'Avusy (près du Château), bien que les boiseries aient été repeintes, le toit, lui, serait à contrôler par les employés de la commune. À ce sujet, **M. GANGLOFF** informe qu'alors même que peu le savent, les citoyens peuvent s'y rendre librement, le passage étant propriété communale.

10.11 Mme CERUTTI demande si le « Reposoir » est fréquenté et si les lieux sont rendus en bon état de propreté ; il lui est confirmé que généralement les lieux sont laissés en bon état.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 23h07.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil